



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Paspébiac tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel le mardi **6 juillet 2021** à compter de 19 h sous la présidence du maire, Monsieur Régent Bastien.

Sont présents à cette séance ordinaire :

Madame Solange Castilloux, conseillère
Madame Nathalie Castilloux, conseillère
Monsieur Henri Alain, conseiller
Monsieur Florian Duchesneau, conseiller
Monsieur Hébert Huard, conseiller

Est également présente :

Madame Lina Castilloux, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Est absent :

Monsieur Roméo Briand, conseiller

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance est tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel suite aux recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Henri Alain** et résolu à l'unanimité :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à la salle multifonctionnelle du Centre culturel sous les recommandations du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

Vu les recommandations de la Santé publique, vingt-trois (23) personnes pourront assister à cette séance du Conseil municipal qui, sera également diffusée sur le site internet de la Ville, sur Facebook ainsi que sur le poste 4 de la télévision communautaire Télévag.

2021-07-200

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers, aux citoyens présents ainsi qu'à Madame Lina Castilloux qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2021-07-201

2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2021-07-202

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Constatation du quorum
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
5. Dépôt de documents et de correspondance
6. Approbation des procès-verbaux antérieurs

- Séance extraordinaire du 10 juin 2021
 - Séance ordinaire du 14 juin 2021
 - Séance extraordinaire du 28 juin 2021
- 7. Administration générale et finances
 - 7.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Suivi du budget
- 8. Affaires des contribuables
- 9. Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 623 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2021
- 10. Résolution d’adjudication – Soumissions pour l’émission d’obligations – 2 623 000 \$
- 11. Demande de soutien au fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet événements et festivals
- 12. Convention des pompiers à négocier terminée depuis 2018
- 13. Réaménagement de la caserne des pompiers et travaux publics dans le garage et ancien garage
- 14. Mise à niveau des solutions courriels et des plateformes informationnelles
- 15. Monticoles phase 1; partie 1; plans et devis signés et scellés par un architecte professionnel requis SEAO
- 16. Adjudication de l’appel d’offres – SEAO – Surveillance de chantier pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
- 17. Adjudication de l’appel d’offres de gré à gré – Contrôle de qualité pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est
- 18. Nomination du président d’élection suite à un changement de greffier
- 19. Vente pour taxes 2019-2020
- 20. Appui aux services de garde au CPE « La Marinière »
- 21. Vente de terrain – Matricule 4721 93 9155
- 22. Dons
 - MIRA
 - Family Ties
- 23. Rapport des conseillers
- 24. Affaires nouvelles
- 25. Période de questions

PÉRIODE D’AJOURNEMENT AU 7 JUILLET 2021

- 26. Dépôt et présentation du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 27. Rapport du maire des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 28. Période de questions sur le rapport financier et du rapport du vérificateur externe
- 29. Affectation du surplus accumulé – Matériel roulant (100 000 \$)

30. Affectation du surplus accumulé – Projet de réfection sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est (350 000 \$)

31. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2021-07-203

4. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Monsieur Daniel Langlois, directeur général et greffier, à la présente séance ordinaire du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Lina Castilloux, qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance ordinaire du Conseil municipal et mercredi, 7 juillet pour le dépôt et présentation du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- École Polyvalente - Remerciements
- Ministère de la Culture et des Communications
- MAMH (2 documents)
- Présidente du Club des 50 ans et + « L'Amicale »

2021-07-204

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux antérieurs des séances suivantes soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 10 juin 2021
- Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 juin 2021
- Procès-verbal de la séance extraordinaire du 28 juin 2021

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le greffier est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2021-07-205

7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de juin 2021 d'un montant de **323 464.69 \$** soient approuvés pour paiement.

2021-07-206

7.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 30 juin 2021 soit adopté.

8. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

Aucune.

2021-07-207

9. RÉOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR OBLIGATIONS AU MONTANT DE 2 623 000 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 16 JUILLET 2021

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Paspébiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 623 000 \$ qui sera réalisé le 16 juillet 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2015-416	136 000 \$
2016-421	132 000 \$
2015-405	67 000 \$
2015-417	2 288 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2015-416, 2016-421, 2015-405 et 2015-417, la Ville de Paspébiac souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Florian Duchesneau, conseiller, **APPUYÉ PAR** Madame Solange Castilloux, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 juillet 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 16 janvier et le 16 juillet de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière par intérim, Madame Monique

Barriault, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DU CENTRE-SUD GASPESIEN
70 BOUL. RENE-LEVESQUE
CHANDLER, QC
G0C 1K0

8. Que les obligations soient signées par le maire, Monsieur Régent Bastien et la trésorière par intérim, Madame Monique Barriault. La Ville de Paspébiac, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2015-416, 2016-421, 2015-405 et 2015-417 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 juillet 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

2021-07-208

10. RÉSOLUTION D'ADJUDICATION – SOUMISSIONS POUR L'ÉMISSION D'OBLIGATIONS 2 623 000 \$

Soumissions pour l'émission d'obligations

Date d'ouverture :	6 juillet 2021	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans et 8 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 juillet 2021
Montant :	2 623 000 \$		

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 2015-416, 2016-421, 2015-405 et 2015-417, la Ville de Paspébiac souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 juillet 2021, au montant de 2 623 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

81 000 \$	0,50000 %	2022
82 000 \$	0,70000 %	2023
83 000 \$	0,95000 %	2024
84 000 \$	1,20000 %	2025
2 293 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,55500

Coût réel : 1,64503 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

81 000 \$	0,55000 %	2022
82 000 \$	0,70000 %	2023
83 000 \$	0,90000 %	2024
84 000 \$	1,15000 %	2025
2 293 000 \$	1,35000 %	2026

Prix : 98,01600

Coût réel : 1,76444 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

81 000 \$	0,55000 %	2022
82 000 \$	0,70000 %	2023
83 000 \$	0,95000 %	2024
84 000 \$	1,20000 %	2025
2 293 000 \$	1,45000 %	2026

Prix : 98,24824

Coût réel : 1,80850 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.** est la plus avantageuse;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Henri Alain, conseiller, **APPUYÉ PAR** Madame Solange Castilloux, conseillère, **ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 623 000 \$ de la Ville de Paspébiac soit adjugée à la firme **FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.**;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière par intérim, Madame Monique Barriault, à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le maire, Monsieur Régent Bastien et la trésorière par intérim, Madame Monique Barriault soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

2021-07-209

11. DEMANDE DE SOUTIEN AU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – VOLET ÉVÉNEMENTS ET FESTIVALS

CONSIDÉRANT QUE le volet événements et festivals du FRR de la MRC Bonaventure soutient financièrement les municipalités pour l'organisation et/ou le soutien d'événements et festivals;

CONSIDÉRANT QUE le soutien financier de la MRC Bonaventure dans ce volet peut atteindre la somme maximale de 5 000 \$ (50% MRC – 50% Ville);

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Volet événements et festivals du Fonds Régions et Ruralité, le dépôt d'une résolution confirmant l'investissement de la Ville pour l'organisation et/ou le soutien d'événements et festivals fait office de demande de soutien;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, à faire les démarches et à mener toutes les actions nécessaires pour le dépôt d'une demande de soutien au Fonds Régions et Ruralité (FRR) – Volet événements et festivals de la MRC Bonaventure et à signer tout document relatif à cette demande.

2021-07-210

12. CONVENTION DES POMPIERS À NÉGOCIER TERMINÉE DEPUIS 2018

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, Madame Nathalie Castilloux, conseillère et Monsieur Stéphane Lepage, directeur du service incendie comme représentants sur le comité pour entamer les négociations de la convention des pompiers échue depuis 2018.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à Monsieur Stéphane Lepage, directeur du service incendie.

2021-07-211

13. RÉAMÉNAGEMENT DE LA CASERNE DES POMPIERS ET TRAVAUX PUBLICS DANS LE GARAGE ET ANCIEN GARAGE

CONSIDÉRANT QUE sur l'ensemble des équipements d'infrastructure municipale, la caserne de pompiers demeure et de loin l'équipement municipal de haute nécessité à la fois pour les citoyens de la ville de Paspébiac, mais aussi par les villes desservies par notre Service de lutttes aux incendies ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réaménager l'intérieur de la caserne des pompiers et par la même occasion les travaux publics ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE MANDATER la direction générale et Monsieur Denis Alain, directeur des travaux publics à entamer les procédures auprès de soumissionnaires dans le cadre de réaménagement de la caserne des pompiers et travaux publics dans le garage ainsi que l'ancien garage afin de se rendre conforme entre autres au Schéma de couverture de risques en matière d'incendie et dans le but d'agrandir la superficie de l'intérieur du garage où sont situés les travaux publics et la caserne des pompiers.

2021-07-212

14. MISE A NIVEAU DES SOLUTIONS COURRIELS ET DES PLATEFORMES INFORMATIONNELLES

CONSIDÉRANT QUE la gestion documentaire doit être prise en charge et qu'il est nécessaire de réduire l'éparpillement des documents numériques ;

CONSIDÉRANT QU'il s'agit d'une opération importante et nécessaire s'inscrivant dans la mouvance de la transformation numérique, déjà entreprise par plusieurs villes et municipalités pour optimiser leur gestion de l'information ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités ont l'obligation de se doter d'une stratégie de conservation des documents ;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Paspébiac a un besoin de soutien pour le maintien ses activités bureautiques ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit mettre à niveau son parc informatique et gérer ses différents points de service et rester vigilante en matière de sécurité informatique ;

CONSIDÉRANT QU'une solution d'impartition de service est recherchée ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a demandé des propositions de services à deux firmes spécialisées soit :

- Solution Infomédia : 8,000 \$ pour la migration et 2 000 \$/mois
- Services informatiques Gilles Bujold : 1,650 \$ pour la migration et 567.90 \$/mois

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Monsieur Daniel Langlois, directeur général, d'octroyer à la firme Services informatiques Gilles Bujold inc. pour accompagner la Ville dans sa transition numérique, le premier pas étant de migrer les boîtes de courriel sur M365 et d'implanter Sharepoint sous la supervision de madame Camillia B. Pilon.

2021-07-213

15. MONTICOLES ; PHASE 1 ; PARTIE 1 ; PLANS ET DEVIS SIGNÉS ET SCELLÉS PAR UN ARCHITECTE PROFESSIONNEL REQUIS POUR SEAO

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire revitaliser son Centre Plein Air « Les Monticoles »;

CONSIDÉRANT QUE le coût du projet partie 1, phase 1 s'élève à plus de 100 000\$, et par conséquent, l'appel d'offres doit être soumis au système électronique d'appels d'offres du gouvernement du Québec (S.E.A.O.);

CONSIDÉRANT QUE ce type d'appel d'offres requiert des plans et devis signés et scellés par un architecte professionnel;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville désigne Monsieur Daniel Langlois, directeur général, d'octroyer le mandat de réalisation de plans et devis à un architecte professionnel.

2021-07-214

16. ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES – SEAO – SURVEILLANCE DE CHANTIER POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a déposé un appel d'offres sur le site SEAO pour la surveillance de chantier pour les travaux de réfection sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE deux (2) soumissions ont été reçues dans les délais prévus dont :

- Tetra Tech QI
- ARPO

CONSIDÉRANT QU'une analyse vigoureuse des soumissions par le comité de sélection s'est tenue le 30 juin 2021 pour le projet de surveillance de chantier pour les travaux sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues sont conformes aux exigences des documents contractuels ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection recommande au conseil municipal l'adjudication du mandat de services professionnels pour la surveillance des travaux de réfection sur la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est au soumissionnaire ayant présenté l'offre qui a obtenu le meilleur pointage final soit la firme Tetra Tech QI pour un montant de 247 081.28 \$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Nathalie Castelloux**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'octroyer le mandat de surveillance des travaux de réfection dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est à la firme Tetra Tech QI pour un montant de deux cent quarante-sept mille quatre-vingt-un et quarante-huit cents (247 081.48\$) dollars sous réserve d'obtenir, au préalable, l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH et la réalisation des travaux ;

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur du greffe, à signer les documents contractuels requis.

2021-07-215

17. ADJUDICATION DE L'APPEL D'OFFRES DE GRÉ À GRÉ – CONTRÔLE DE QUALITÉ POUR LES TRAVAUX SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST

CONSIDÉRANT QU'une étude géotechnique doit être réalisée préalablement aux travaux de réfection des services dans la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est;

CONSIDÉRANT QUE l'étude géotechnique a pour but de déterminer la nature et les propriétés des sols en place et de fournir des recommandations nécessaires à la conception d'une nouvelle structure de chaussée;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a fait parvenir une demande de soumissions à deux firmes dont :

- Englobe Corp.
- GHD

CONSIDÉRANT QUE la firme GHD qui a été invitée lors de l'appel d'offres n'a pas soumis de proposition;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac n'a reçu qu'une seule soumission soit celle de :

- Englobe pour un montant de 60 605,62 \$ taxes incluses

CONSIDÉRANT QUE la soumission reçue est conforme aux exigences des documents contractuels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Madame Solange Castelloux**, et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents d'octroyer le mandat de contrôle de la qualité dans le cadre du projet de réfection de la rue St-Pie X et la 3^e avenue Est à la firme Englobe pour un montant de soixante mille six cent cinq et soixante-deux cents (60 605.62 \$) dollars sous réserve

d'obtenir, au préalable, l'approbation du règlement d'emprunt par le MAMH et la réalisation des travaux ;

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur du greffe, à signer les documents contractuels requis.

2021-07-216

18. NOMINATION DU PRÉSIDENT D'ÉLECTIONS SUITE À UN CHANGEMENT DE GREFFIER

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 70 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, le greffier de la municipalité est d'office le président d'élection de celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2020-06-178 du 18 juin 2020, le conseil a procédé à l'embauche de Monsieur Daniel Langlois à titre de greffier de la Ville de Paspébiac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par **Monsieur Hébert Huard, conseiller**, et résolu à l'unanimité que le conseil confirme Monsieur Daniel Langlois, greffier de la Ville, comme président d'élection du prochain scrutin électoral qui aura lieu en novembre 2021 et que les tarifs des rémunérations payables soient ceux qui seront adoptés par le Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) en septembre 2021.

2021-07-217

19. VENTE POUR TAXES 2019-2020

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a reçu instruction de la MRC de Bonaventure de procéder à la mise en vente des immeubles et/ou terrains sur son territoire pour défaut de paiement de taxes;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE REPORTER ce point à une séance ultérieure vu quelques informations à vérifier.

2021-07-218

20. APPUI AUX SERVICES DE GARDE AU CPE « LA MARINIÈRE »

CONSIDÉRANT la nomination de deux (2) conseillères sur le comité de services de garde de par la résolution numéro 2021-06-193;

CONSIDÉRANT QUE le regroupement de la MRC de Bonaventure a déposé un mémoire au ministère de la Famille le 17 mai 2021;

CONSIDÉRANT QUE le « CPE – La Marinière » démontre de l'intérêt pour la construction d'une nouvelle garderie avec un minimum de 80 places;

CONSIDÉRANT QU'actuellement, le « CPE – La Marinière » a une liste d'attente de 75 places et 30 préinscriptions;

CONSIDÉRANT le besoin urgent d'avoir des places en CPE pour un retour facile au travail;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac travaille dans le but de retenir les familles dans son milieu;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac pourrait faire la cession d'un terrain;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac désire accueillir ce projet;

CONSIDÉRANT QUE ce projet est créateur d'emplois;

CONSIDÉRANT QUE le « CPE – La Marinière » dessert les municipalités de la MRC de Bonaventure;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Paspébiac apporte son soutien au CPE « La Marinière » afin de répondre adéquatement aux demandes reliées aux services de garde de quelque nature que ce soit entre autres celui pour l'acquisition d'un terrain pour une nouvelle garderie sur son territoire.

2021-07-219

21. VENTE DE TERRAIN – MATRICULE 4721 93 9155

CONSIDÉRANT l'offre d'achat d'un terrain commercial sur la rue Day par « LES CONSTRUCTIONS LCS 2012 INC. » dûment représenté par monsieur Christian Lebrasseur dont le matricule est 4721 93 9155;

CONSIDÉRANT QUE cette offre faite par « LES CONSTRUCTIONS LCS 2012 INC. » est de l'ordre de 35 000 \$ taxes en sus;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Daniel Langlois, directeur général au nom de la Ville de Paspébiac à vendre le terrain relié au matricule 4721 93 9155 d'une grandeur d'environ 59 000 p² sur le lot 5 234 698 pour un montant de 35 000 \$ taxes en sus.

QUE tous les frais de notaire et arpenteur soient défrayés par « LES CONSTRUCTIONS LCS 2012 INC. représenté par Monsieur Christian Lebrasseur.

2021-07-220

22. DONS

FONDATION MIRA

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville fasse un don à la fondation MIRA de **100 \$** qui, ont besoin de nous pour continuer à changer la vie des gens en leur offrant les meilleurs services entre autres, la donation de chiens.

FAMILY TIES

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville fasse un don de **500 \$** à : Family Ties afin de permettre à cet organisme de faire des rénovations urgentes sur leur bâtiment de 95 ans dont il occupe depuis plusieurs années.

23. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux

- Rencontre avec Monsieur Christian Bourque pour les modules de jeux au parc linéaire;
- Travaux arpentage au parc linéaire;
- Rencontre avec la directrice du CPE, membre du C.A pour appui d'une nouvelle garderie

Madame Nathalie Castilloux

- Remerciements adressés au comité organisateur pour la Fête nationale, au conseil municipal, aux bénévoles
- Remerciements au comité jeunesse ainsi que la population
- La première édition de la Fête de la famille aura lieu le 1^{er} août 2021 au Complexe sportif Invitation à toute la population. Il y aura un marché public, clown, musique, animation etc...

Monsieur Henri Alain

- Monsieur Alain nous informe que la convention collective des employés municipaux est finalisée et transmise au STTMP;
- Il remercie les personnes qui ont participé à la préparation des sacs pour la St-Jean et la population pour leur accueil

Monsieur Florian Duchesneau

- Monsieur Duchesneau poursuit ses dossiers sur l'urbanisme
- En contact avec certains citoyens et remet l'information au chef d'équipe des travaux publics

Monsieur Hébert Huard

- Monsieur Huard nous entretient des pancartes qui seront érigées en septembre prochain aux entrées Est et Ouest de la Ville et précise qu'elles sont à la hauteur comme œuvre d'art

24. AFFAIRES NOUVELLES

25. PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-07-221

26. PÉRIODE D'AJOURNEMENT AU 7 JUILLET 2021

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux, conseillère

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la présente séance soit ajournée au 7 juillet 2021 pour les points 26 à 32.

Sont absents à cette période d'ajournement :

Madame Solange Castilloux, conseillère

Monsieur Roméo Briand, conseiller

Monsieur le maire informe la population à prendre part de la 1^{re} édition d'un tout nouveau festival « LA14AINE » qui se déroulera du 18 au 31 juillet 2021.

2021-07-222

27. DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*, le vérificateur externe de la Ville de Paspébiac, Monsieur Daniel Berthelot de la firme « Raymond, Chabot, Grant, Thornton », présente les états financiers de l'année 2020.

2021-07-223

28. RAPPORT DU MAIRE DES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier 2020 et du rapport du vérificateur externe. Le maire énumère également la liste des contrats comportant une dépense d'au moins vingt-cinq mille dollars (25 000 \$) octroyés par la Ville en 2020.

Ce rapport sera publié dans le prochain numéro du journal de la Ville, « Le Paspéya » et diffusé sur l'ensemble du territoire de la Ville.

Toutes ces informations se retrouveront dans le prochain journal « Le Paspéya ».

Monsieur le maire informe les citoyens que la santé financière de la Ville de Paspébiac est bonne.

29. PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR EXTERNE

Aucune.

2021-07-224

30. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – MATÉRIEL ROULANT (100 000 \$)

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a un contrat avec le centre de gestion de matériel roulant (CGER) pour une période de 5 ans;

ATTENDU QUE la Ville veut établir une réserve financière et avoir une marge de manœuvre lors de la fin de l'entente ou du renouvellement;

ATTENDU QUE le surplus accumulé au 31 décembre 2020 est de 1 055 494\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à faire une réserve de 100 000 \$ en effectuant un transfert du surplus accumulé vers le surplus affecté.

2021-07-225

31. AFFECTATION DU SURPLUS ACCUMULÉ – PROJET DE RÉFECTION SUR LA RUE ST-PIE X ET LA 3^E AVENUE EST (350 000 \$)

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac va procéder à la réfection de la 3^e avenue Est et d'une partie de la rue St-Pie-X;

ATTENDU QUE la Ville veut compléter son financement afin d'atteindre au moins 50% en subvention et contribution;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac veut diminuer la charge fiscale aux contribuables;

ATTENDU QUE le surplus accumulé au 31 décembre 2020 est de 1 055 494 \$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER le directeur général, Monsieur Daniel Langlois à faire une réserve de 350 000 \$ en effectuant un transfert du surplus accumulé vers le surplus affecté pour le projet de réfection de la 3^e avenue et de la rue St-Pie-X.

2021-07-226

32. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 19 h 50.

Régent Bastien, maire

Lina Castilloux, secrétaire d'assemblée